



démos

Età Age
Ville Stadt
Alter Donne
Décès Frauen
Nascite
Morti
Divorce
Migrati
Etat civil
Domicile
Mortalité
Mobilité
Femmes
Stranieri
Mobilità
Todesfall
Hommes
Immigrés
Fécondité
Ausländer
Schweizer
Population
Divortialité
Emigration
Wanderung
Verwitwung
Emigrazione
Sterblichkeit
Naturalisation
Speranza di vita
Einbürgerung
Nationalität
Naissance
Migranten
Zivilstand
Nuzialità
Mariage
Kinder
Heirat Geburt

N° 4 Décembre 2009

NEWSLETTER

Informations démographiques

Editorial

En 2008, la Suisse a enregistré le plus grand nombre d'immigrations depuis l'introduction de statistiques détaillées dans ce domaine. Le solde migratoire était le plus élevé de l'histoire de la démographie suisse depuis 1961. A partir de 1999, la migration internationale représente chaque année le principal facteur de croissance démographique, soit environ 80% de l'augmentation de la population résidente permanente.

Ce phénomène nous a amenés à consacrer la quatrième Newsletter démographique de l'année 2009 aux **migrations internationales**. Bien entendu, il ne sera pas possible ici de traiter ce thème dans toute son ampleur et sa complexité. Il s'agit plutôt de se pencher sur certains de ses aspects.

Un premier article présente les effets de l'introduction de la libre circulation des personnes avec l'UE selon une perspective démographique. L'accent est mis sur les changements dans la composition des nationalités des migrants.

Une contribution du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) montre la forte dépendance entre la conjoncture et les migrations internationales, en particulier sur la base des données déjà disponibles pour la première moitié de l'année 2009 et donne une tendance pour son évolution future.

Le recours à des concepts démographiques statistiques ne permet pas une interprétation aisée des données migratoires. Un article plutôt technique explique comment et pourquoi les changements de statut ont une influence sur les chiffres migratoires annuels de la population résidente permanente de nationalité étrangère.

Le nombre de ressortissants du Sri Lanka a été multiplié par 75 depuis 1980. Leur histoire migratoire, la structure de leur population et leur comportement démographique en Suisse font l'objet d'un autre article.

Enfin, pour répondre aux questions de migration et d'intégration, il ne suffit plus aujourd'hui de distinguer les personnes selon leur nationalité. A cette fin, l'OFS utilise le terme de «population issue de la migration».

Bonne lecture! □ MHE

Sommaire

Migrations internationales

– Libre circulation et migration 2

– Les mouvements migratoires actuels à la lumière de l'évolution du marché du travail 3

– Quelques explications méthodologiques sur la statistique des mouvements migratoires de l'OFS 5

– Les Tamouls en Suisse, un cas démographique lié aux migrations causées par les événements au Sri Lanka 7

– Classification de la population selon son statut migratoire 9

Actualités

– Données statistiques, publications et conférences 10

- 5196 personnes

Il s'agit du solde migratoire – différence entre les immigrations et les émigrations – des personnes de nationalité suisse pour l'année 2008.

Dans la statistique des migrations, on tient compte des arrivées et des départs des personnes de nationalité étrangère ainsi que de ceux des Suisses. Le solde migratoire de notre pays est toujours positif grâce à l'excédent d'immigration des étrangers (+103'363 en 2008), alors que le solde migratoire des Suisses est négatif depuis 1992.

Libre circulation et migration

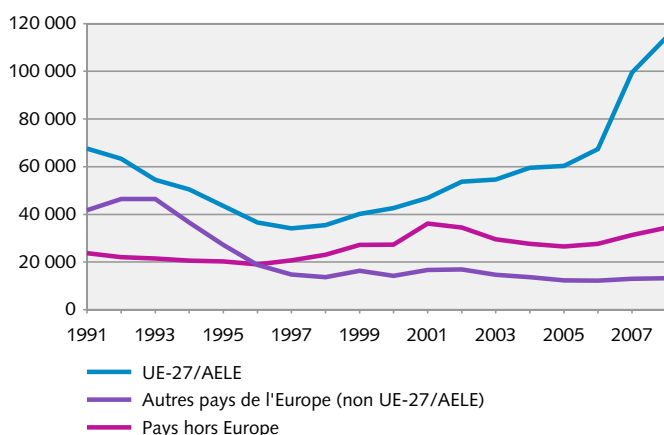
L'introduction de l'accord sur la libre circulation des personnes a eu une influence sur le volume et la composition des immigrations. L'immigration en provenance de l'UE s'est substituée à l'immigration en provenance d'Etats tiers et sa hausse concerne essentiellement des personnes qui immigreront à long terme en Suisse. En effet, le nombre de titulaires d'autorisation de séjour de courte durée diminue au profit des titulaires d'autorisation de résidence de longue durée.

Parmi les accords bilatéraux signés par l'Union Européenne (UE) et la Suisse, l'accord sur la libre circulation des personnes est entré en vigueur le 1^{er} juin 2002. Il prévoit d'offrir progressivement aux citoyens de l'UE et aux Suisses les mêmes conditions de vie, d'emploi et de travail, aussi bien en Suisse que dans l'Union européenne. Les ressortissants suisses et ceux de l'UE se voient ainsi accorder le droit de choisir librement leur lieu de travail et de domicile sur les territoires des Etats parties. Ils doivent soit être en possession d'un contrat de travail valide, exercer une activité indépendante ou encore, s'ils n'exercent pas d'activité lucrative, disposer de moyens financiers suffisants et d'une assurance-maladie. La libre circulation des personnes est, en outre, facilitée par un système de reconnaissance réciproque des diplômes professionnels et par une coordination des systèmes de sécurité sociale. Dès le 1^{er} juin 2007, la libre circulation des personnes provenant de l'UE-17/AELE s'applique pour la première fois intégralement. Les contingentements de personnes sont levés. A qualification égale, les travailleurs de l'UE-17/AELE ont les mêmes chances qu'un travailleur indigène, le principe de préférence nationale étant abandonné.

L'analyse des mouvements migratoires montre que l'accord sur la libre circulation des personnes a eu un impact, autant sur l'ampleur que sur la composition de l'immigration en Suisse. Alors que dans les années nonante, 50 à 60% des immigrés provenaient de pays tiers¹, près de 70% d'entre eux sont aujourd'hui issus de l'UE-27/AELE (cf. graphique G1).

Immigration de la population résidente permanente selon la nationalité, de 1991 à 2008

G 1



Source: ESPOP, PETRA

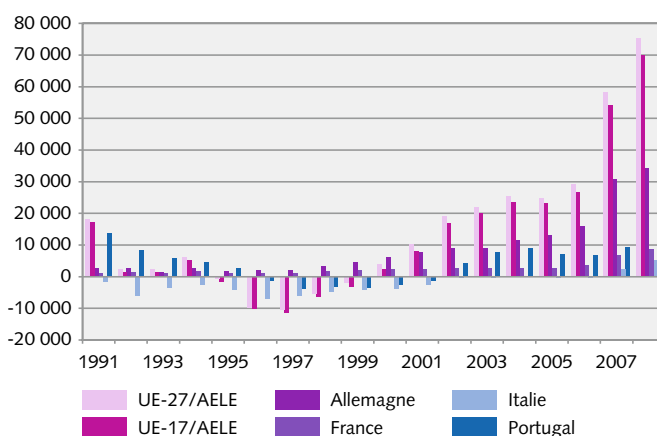
© OFS

Depuis 2002, les ressortissants de l'UE-27/AELE bénéficient progressivement du régime de libre circulation fondé sur le principe de non-discrimination, la priorité aux travailleurs indigènes étant graduellement abandonnée. L'accord a également ouvert la voie à la révision de la loi sur les étrangers (LEtr). Les ressortissants venant des pays non membres de l'UE-27/AELE sont soumis à la nouvelle loi sur les étrangers, fondée sur le principe de l'immigration sélective; seules sont admises les personnes qualifiées. En outre, le principe de préférence nationale est maintenu et le droit au regroupement familial limité. Ainsi, les principaux protagonistes de l'immigration proviennent désormais de l'UE-27/AELE. Le nombre d'immigrants provenant des pays hors Europe a légèrement diminué jusqu'à la reprise conjoncturelle de 2005. Quant à celui des ressortissants des pays d'Europe non membres, il s'est stabilisé à un niveau nettement inférieur qu'au début des années nonante, lors des premiers conflits en ex-Yougoslavie.

Le changement dans la politique migratoire, dû à l'accord sur la libre circulation des personnes, se traduit autant dans les immigrations que dans les émigrations de la population étrangère. C'est pourquoi l'analyse des migrations nettes² donne une image plus concrète des mouvements migratoires en Suisse (cf. graphique G2).

Solde migratoire international de la population résidente permanente provenant des Etats de l'UE/AELE, de 1991 à 2008

G 2



Source: PETRA

© OFS

Si l'on s'arrête au détail des soldes migratoires selon la nationalité en provenance de l'UE-27/AELE, on note que la majorité des personnes, qui sont venues dans notre pays ou l'ont quitté, proviennent de l'UE-17/AELE, notamment d'Allemagne, de France, d'Italie et du Portugal. Si la migration nette des Allemands a toujours été positive et a fortement augmenté depuis 2002, celle des Français n'augmente légèrement qu'à partir de la libre circulation complète³ en 2007. Le solde migratoire des Italiens, négatif depuis de nombreuses années, est redevenu positif depuis la suppression des contingentements. Quant à celui des Portugais, il a été négatif lors de la récession économique des années nonante, puis est redevenu positif à partir de 2002.

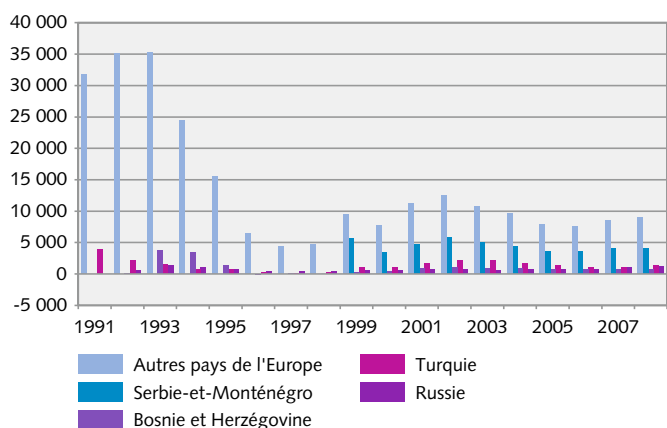
¹ Dans les pays tiers sont compris les pays d'Europe non membres de l'UE-27/AELE et les pays hors Europe. Le pourcentage cité est à mettre en relation avec la situation politique en ex-Yougoslavie des années nonante.

² La migration nette est la différence entre l'immigration et l'émigration. On parle également de balance, de bilan ou de solde migratoire.

³ A partir du 1^{er} juin 2007, les contingents des personnes provenant de l'UE-17/AELE sont levés. A qualification égale, les travailleurs de l'UE-17/AELE ont les mêmes chances qu'un travailleur indigène, le principe de préférence nationale étant abandonné.

Solde migratoire international de la population résidente permanente provenant des pays non membres de l'UE/AELE, de 1991 à 2008

G 3



Source: PETRA

© OFS

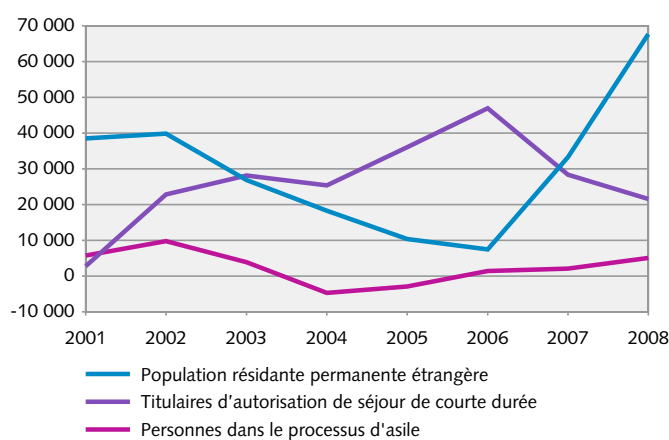
Si l'on observe la migration nette des Etats européens non membres de l'UE, on voit que les soldes migratoires se sont restreints à l'introduction de l'accord sur la libre circulation des personnes, en comparaison des années nonante où l'afflux de personnes était essentiellement dû à la situation politique en ex-Yougoslavie. Depuis 2002, l'immigration et l'émigration des personnes en provenance des Balkans ont diminué.

Le cas de la Russie est différent. Au début des années nonante, l'immigration était importante et l'émigration quasi inexistante, puis à mesure que les émigrations augmentaient pendant les années de récession de 1993 à 1996, le solde migratoire a diminué. A partir de 2002, les immigrations n'ont fait qu'augmenter, alors que le nombre des émigrations est resté stable. C'est la raison pour laquelle le solde migratoire des Russes est en hausse ces dernières années.

Alors que le solde migratoire des résidents étrangers permanents⁴ est en augmentation depuis 2006, la migration nette de la population résidente non permanente étrangère⁵ est en diminution.

Solde migratoire international selon le type de population, de 2001 à 2008

G 4



Source: PETRA

© OFS

⁴ Comprenant les titulaires de livrets B, C et L ≥ 12 mois, ainsi que les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille.

⁵ Comprenant les titulaires d'autorisation de courte durée (livret L < 12 mois), les requérants d'asile (livret N) et les personnes admises à titre provisoire (livret F). Les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire constituent ensemble le groupe des personnes dans le processus d'asile.

Le nombre d'immigrations de titulaires d'autorisation de séjour (livret B) – dans la population résidente permanente étrangère – a notamment plus que doublé entre 2006 et 2008 (+105,2%), alors que les émigrations n'ont augmenté que de 35,2%. Dans la même période, le nombre d'immigrations de titulaires de courte durée (livret L dont la durée de validité est inférieure à 12 mois) a baissé de 16,5% et les émigrations se sont accrues de 19,4%. Ce phénomène s'explique par le fait que les ressortissants de l'UE-17 titulaires d'un contrat de travail de plus d'une année ou à durée indéterminée ont pu immédiatement obtenir une autorisation de séjour, sans devoir passer comme auparavant par une autorisation de courte durée. Il en résulte une augmentation du solde migratoire dans la population résidente permanente étrangère et une baisse de la migration nette dans la population résidente non permanente.

Dès 2002, la migration nette des personnes dans le processus d'asile a diminué jusqu'à devenir négative dans les années 2004 à 2005, indiquant plus de départs que d'arrivées. Depuis 2006, le solde migratoire de ce groupe de personnes est à nouveau positif et en légère augmentation. Les valeurs sont toutefois moins importantes qu'en 2002.

En conclusion, l'accord sur la libre circulation des personnes, visant l'égalité de traitement graduelle avec l'ensemble des citoyens de l'UE-27 et des pays membres de l'AELE, a eu un impact sur l'afflux d'immigrants des six dernières années. Les ressortissants de l'UE-17/AELE sont les principaux acteurs de cette migration. Du point de vue des autorisations de résidence, ils viennent en outre compléter la population de la Suisse de manière permanente. □ FRA

Les abréviations suivantes sont utilisées dans les articles de la Newsletter-Demos et concernent le champ d'application territorial des différentes règles liées à l'introduction de la libre circulation des personnes:

UE-15: Il s'agit des 15 Etats membres de l'UE avant l'élargissement du 1^{er} mai 2004, soit l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-10: Ce sont les 10 Etats membres ayant adhéré à l'UE le 1^{er} mai 2004, soit Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovaquie.

UE-25: Ensemble des Etats membres de l'UE-15 et de l'UE-10.

UE-17: Il s'agit de l'UE-15 ainsi que Chypre et Malte. Depuis le 1^{er} juin 2007, ces Etats jouissent de la complète libre circulation des personnes.

UE-8: Il s'agit des 8 Etats membres d'Europe centrale et orientale ayant adhéré le 1^{er} mai 2004, soit la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie, la République tchèque, la Slovaquie, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Des restrictions à l'immigration, valables du 1^{er} avril 2006 jusqu'au 30 avril 2011 au plus tard, ont été fixées à l'égard de ces 8 pays.

UE-2: La Bulgarie et la Roumanie sont les deux derniers Etats membres à avoir adhéré à l'UE le 1^{er} janvier 2007. Des restrictions à l'immigration ont été fixées à l'égard de ces pays depuis le 1^{er} juin 2009.

UE-27: Il s'agit de l'UE-25 ainsi que la Bulgarie et la Roumanie.

AELE: L'Islande, le Liechtenstein et la Norvège constituent, avec la Suisse, les pays membres de l'AELE (Association européenne de libre-échange).

Références:

Avenir Suisse (2008). *Die Neue Zuwanderung – Die Schweiz zwischen Brain-Gain und Überfremdungsangst*. Zürich.

Bureau de l'intégration DFAE/DFE (2007). *Les citoyennes et les citoyens de l'UE en Suisse*. Berne.

B. Weber (2008). Libre circulation des personnes. Le bilan est positif pour le marché suisse du travail. *La Vie économique* 6-2008, p. 48-51

Les mouvements migratoires actuels à la lumière de l'évolution du marché du travail

L'immigration en Suisse dépend fortement de la demande de main-d'œuvre des entreprises du pays. Les années de bonne conjoncture ont été marquées, en conséquence, par une forte immigration de main-d'œuvre étrangère. Ce sont principalement des personnes de l'UE qui ont immigré en Suisse, profitant de l'introduction progressive de la libre circulation des personnes depuis le milieu de l'année 2002. La détérioration actuelle de la situation du marché du travail se traduit par un recul de l'immigration. Les perspectives du marché du travail étant peu réjouissantes pour les années 2009 et 2010, ce recul pourrait encore se renforcer.

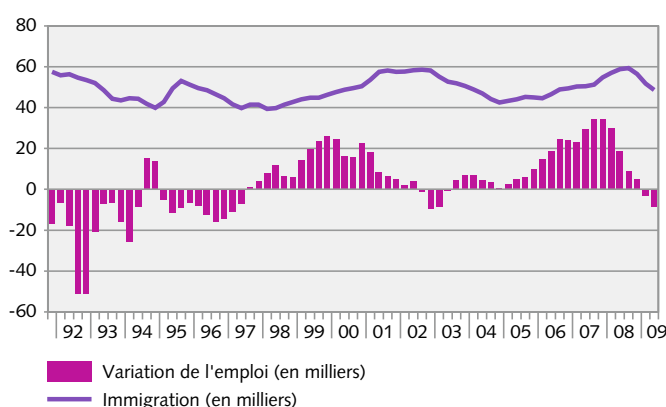
Les analyses suivantes se basent sur une exploitation du système central d'information sur la migration (SYMIC) de l'Office fédéral des migrations (ODM) réalisée par l'OFS. Cette exploitation a entre autre pour particularité de tenir compte de la population résidente permanente et de la population résidente non permanente. Cette caractéristique est très importante notamment pour l'analyse de l'évolution récente de la migration, étant donné les variations considérables qui se sont produites, pour des raisons administratives, entre la population résidente permanente et la population résidente non permanente pendant les années qui ont suivi l'entrée en vigueur de l'accord de libre circulation avec l'UE⁶. Il faut adopter une vision globale pour pouvoir déterminer le moment précis des immigrations et des émigrations⁷. Les données ont été exploitées trimestriellement et les variations saisonnières corrigées, afin de pouvoir également interpréter l'évolution actuelle à court terme. Les données sur la migration portent tant sur la population active que sur les personnes non actives.

L'immigration en Suisse dépend fortement de la demande de main-d'œuvre des entreprises. Le graphique G5 montre que l'immigration s'est atténuée pendant les phases d'affaiblissement ou de recul de l'emploi des années 1991-94, 1996-97 et 2002-2005. Elle s'est renforcée à nouveau pendant les phases de reprise de l'emploi des années 1995, 1998-2002 et 2006-2008. Cela indique que les entreprises n'ont pu trouver en Suisse qu'une partie du personnel nécessaire pendant la reprise et ont dû aller chercher de plus en plus de main-d'œuvre à l'étranger pendant les longues phases d'expansion écono-

mique. Il en avait été de même durant la dernière reprise, entre 2005 et 2008, alors que la croissance de l'économie et de l'emploi avait été particulièrement forte grâce aussi à l'immigration. Plus récemment, l'affaiblissement de l'emploi enregistré dès le deuxième semestre de 2008 s'est traduit directement par un recul de l'immigration. D'après les données corrigées des variations saisonnières, on dénombrait 49'000 cas d'immigration au deuxième trimestre 2009, soit 18% ou quelque 10'000 de moins qu'au troisième trimestre 2008. L'immigration a donc clairement réagi, comme lors des phases de ralentissement précédentes, à la baisse de la demande de main-d'œuvre.

Variation absolue de l'emploi et de l'immigration dans la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère, par trimestre, de 1992 à 2009 (en milliers)

G 5



Source: OFS (STATEM), ODM (SYMIC)

© OFS

Pour pouvoir tirer des conclusions concernant les variations de la population étrangère à partir des mouvements migratoires, il faut tenir compte autant des émigrations que des immigrations. Le rapport avec la conjoncture est moins marqué dans le cas des unes que dans celui des autres. En d'autres termes, en cas de faible conjoncture, on peut s'attendre à ce que l'émigration augmente, mais pas à ce qu'il y ait une véritable vague d'émigrations. Cependant, le solde migratoire diminue en cas d'émigration constante si l'immigration recule, ce qui a tendance à décharger le marché du travail suisse en cas de mauvaise conjoncture.

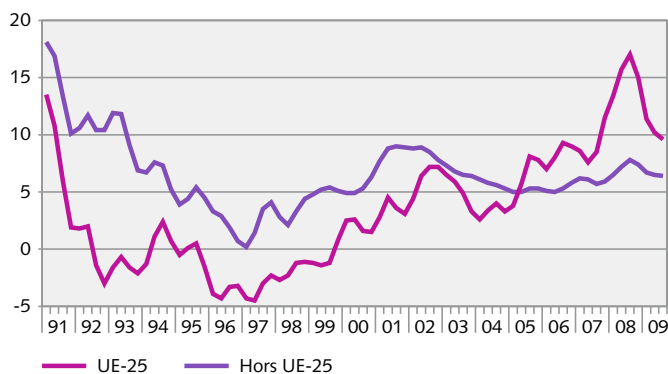
Par solde migratoire, on entend la différence entre les immigrations et les émigrations. Le graphique G6 illustre l'évolution correspondante pour les ressortissants des pays de l'UE-25 et d'Etats tiers. Il en ressort que le solde migratoire en Suisse a considérablement diminué au début des années 1990 du fait de la récession, tout en restant positif. Dès la deuxième moitié de 1992, on constate, dans certains cas, un recul de l'émigration nette par rapport aux Etats de l'UE, alors que le solde migratoire par rapport aux Etats tiers reste positif malgré sa diminution. Pendant la croissance de 1997 à 2001, les soldes migratoires étaient à nouveau en hausse et positifs, avant de s'affaiblir à nouveau avec la détérioration de la situation du marché du travail en 2002. Avec l'introduction au 1er juin 2002 de la libre circulation des personnes entre la Suisse et les Etats de l'UE-15, le recul du solde migratoire par rapport à ces pays a été plus faible que celui escompté compte tenu de la conjoncture. La migration a tout de même réagi clairement à la détérioration conjoncturelle: le solde migratoire a nettement diminué entre 2002 et 2004. Au cours de la récente embellie observée à partir de

⁶ Les changements de statut de la population résidente non permanente à la population résidente permanente ont joué un rôle important, surtout après la levée du contingentement des immigrations en provenance des pays de l'UE-17/AELE au 1^{er} juin 2007. Entre juin 2007 et mai 2008, la population résidente permanente a augmenté, en chiffres nets, de 111'700 personnes. 47% d'entre elles (52'400) faisaient partie de la population résidente non permanente. Elles avaient donc déjà immigré en Suisse par le passé. Entre juin 2007 et mai 2008, la population résidente non permanente a perdu 36'900 personnes de plus, du fait de l'émigration et des changements de statut.

⁷ Les personnes qui viennent en Suisse avec une autorisation de séjour de courte durée sont prises en compte lors de leur première entrée dans notre pays parmi les immigrations. La prolongation de cette autorisation de séjour après un an implique le passage dans la population résidente permanente, mais n'est pas comptée, dans notre cas, comme une nouvelle immigration.

2005 sur le marché de l'emploi en Suisse, l'immigration nette de personnes venues avant tout des Etats de l'UE-25 a fortement augmenté pour dépasser nettement le solde migratoire de ressortissants d'Etats tiers. L'immigration nette a été la plus forte en 2008. Le solde migratoire positif atteignait alors 89'400 personnes, dont deux tiers provenant des pays de l'UE-25. En 2008, l'immigration nette en provenance de l'UE se composait pour 48% de personnes de nationalité allemande et pour 16% de personnes de nationalité portugaise.

Solde migratoire de la population résidente permanente et non permanente selon la nationalité, par trimestre, de 1991 à 2009 (en milliers, valeurs corrigées des variations saisonnières et aléatoires) G 6



Source: OFS (STATEM), ODM (SYMIC)

© OFS

Il ressort clairement que le recul de l'immigration de ces dernières années a occasionné une réduction du solde migratoire. Peu avant le début d'une soudaine baisse conjoncturelle, l'immigration nette atteignait son niveau le plus élevé⁸ (25'000 personnes environ) pour la dernière fois au cours du troisième trimestre 2008. Au troisième trimestre 2009, elle ne comptait plus que 16'000 personnes environ, soit 36% de moins qu'une année plus tôt. Le solde migratoire a enregistré une diminution particulièrement marquée pour les ressortissants des pays de l'UE-25, dont le nombre est passé de 17'000 à 9600 (-44%). Comme le montrent ces chiffres, la libre circulation des personnes ne change rien au principe selon lequel l'immigration en Suisse réagit fortement à l'évolution de la conjoncture.

Les perspectives sont actuellement plutôt moroses pour l'économie suisse, étant donné les difficultés et l'insécurité auxquelles est confrontée l'économie mondiale. Le groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles s'attend à ce que le PIB baisse de 1,7% en 2009 (prévisions de septembre 2009). Alors qu'au niveau de la production, on peut considérer que les plus fortes baisses ont été enregistrées aux premier et deuxième trimestres 2009, il faut s'attendre à ce que le recul de l'emploi s'accroisse pendant le deuxième semestre de 2009. Comme la reprise attendue pour 2010 sera timide, il faudra probablement patienter jusqu'à la fin 2010 pour voir le marché du travail repartir à la hausse. L'immigration nette devrait par conséquent diminuer jusque-là. Actuellement, une émigration nette à court terme semble peu probable, car les soldes migratoires sont encore relativement élevés. Par ailleurs, on ne peut pas non plus s'attendre à ce que l'immigration progresse tout de suite rapidement lors de la prochaine reprise, sachant que le taux de chômage devrait dépasser d'ici là de loin les 5% selon

⁸ Pendant les périodes considérées, l'immigration nette n'avait été plus élevée qu'au début de 1991, alors qu'elle atteignait 30'000 personnes.

les prévisions de septembre 2009. Dans ce cas, la main-d'œuvre indigène potentiellement disponible étant suffisante, l'immigration comme source de main-d'œuvre devrait donc perdre du terrain jusqu'en 2011.

□ Bernhard Weber, Secteur Analyse du marché du travail et politique sociale, Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Berne

Quelques explications méthodologiques sur la statistique des mouvements migratoires de l'OFS

La statistique officielle des mouvements migratoires de l'OFS ne recense qu'une partie des mouvements migratoires internationaux. En effet, elle exclut certains groupes de population de nationalité étrangère pour ne prendre en compte que la population résidente permanente. Les personnes qui sont entrées en Suisse initialement avec une autorisation de séjour valable moins d'un an et ont ensuite obtenu un livret de plus de douze mois ont une influence sur les chiffres annuels de l'immigration, qui se rapportent à la population résidente permanente. Entre 2000 et la fin de 2008, la part de la population résidente permanente attribuable à l'immigration de personnes de nationalité étrangère n'était que de 37%.

La statistique officielle des mouvements migratoires de l'OFS établie dans le cadre d'ESPOP (statistique de l'état annuel de la population) ne recense qu'une partie des mouvements migratoires internationaux annuels, car elle exclut sciemment certains groupes de population de nationalité étrangère. Cette restriction se base sur des directives internationales sur la statistique démographique qui recommandent, d'une part, de ne compter dans la population d'un pays que les personnes qui y ont leur domicile permanent, c'est-à-dire qui y sont domiciliées pour une période d'un an au moins. D'autre part, ces directives proposent de distinguer clairement les mouvements migratoires à long terme de ceux à court terme⁹. Pour mettre en œuvre ces recommandations, l'OFS a défini le concept de la **population résidente permanente**¹⁰.

Alors qu'il est tout à fait judicieux pour les analyses démographiques d'utiliser le concept de la population résidente permanente, et donc de se limiter à la migration à long terme, les personnes qui entrent en Suisse pour un séjour de moins d'un an jouent un rôle important notamment pour le marché du travail. Certains événements politiques survenant à l'étranger peuvent par ailleurs se traduire temporairement par des mouvements migratoires importants, à court terme, de personnes arrivant en Suisse dans le cadre du processus d'asile¹¹.

⁹ Dans le cas de la migration à long terme, seules sont prises en compte les personnes qui bénéficient d'une autorisation de séjour valable au moins un an. Dans le cas de la migration à court terme (*short-term migration*), seules sont prises en compte les personnes qui disposent d'une autorisation de résidence valable moins d'une année.

¹⁰ La **population résidente permanente de nationalité étrangère** comprend les personnes titulaires d'une autorisation d'établissement (C), d'une autorisation de séjour (B), d'une autorisation de séjour de courte durée (L) valable au moins 12 mois ou d'une autorisation délivrée par le DFAE. Les personnes disposant d'une autorisation de séjour de courte durée (L) valable moins d'une année et celles enregistrées dans le processus d'asile (livrets F et N) sont comptées dans la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**.

¹¹ Sur l'immigration totale, la part des personnes entrées en Suisse dans le cadre du processus d'asile a atteint, pendant la décennie en cours, un niveau record en 2002, avant de diminuer fortement. Elle s'est ensuite accrue légèrement pour la première fois en 2008. À aucun moment, elle n'a toutefois dépassé les 11%.

Les explications ci-après sont données afin de permettre une interprétation correcte des données sur l'immigration de la population résidente permanente publiées par l'OFS dans ses publications standard. L'accent est mis avant tout sur l'influence du changement de statut. A la fin de cet article, l'immigration de la population résidente permanente est considérée brièvement par rapport à l'immigration totale¹².

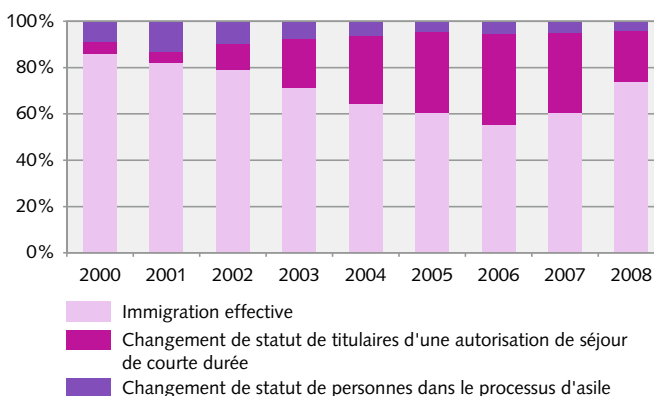
L'immigration de la population résidente permanente de nationalité étrangère tend nettement à augmenter depuis 2006. L'OFS a fait état d'un nouveau record de l'immigration en 2007 (143'900 arrivées de l'étranger), qui a déjà été battu en 2008 (161'600 entrées). Compte tenu des premiers résultats provisoires pour l'année en cours, on peut cependant s'attendre à un recul de l'immigration: 84'900 entrées environ ont été enregistrées jusqu'à la fin du mois d'août 2009.

À noter lors de l'interprétation des données ci-dessus qu'il ne s'agit pas exclusivement de personnes entrées en Suisse pendant l'année avec une autorisation de séjour de longue durée. Sont également pris en compte dans les arrivées annuelles les changements de statut de séjour de personnes comptées dans la population résidente non permanente. Les raisons suivantes sont à l'origine de cette manière de procéder. Si une personne résidant en Suisse avec une autorisation de séjour de courte durée (moins d'un an) ou une personne enregistrée dans le processus d'asile obtient une autorisation de séjour ou d'établissement, ce changement de statut est considéré, selon le principe de la population résidente permanente, comme une nouvelle entrée dans cette population. Du point de vue statistique, ce mouvement est considéré comme une immigration. Un tel cas est pris en compte dans la statistique de l'année civile durant laquelle a eu lieu le changement de statut et non pendant l'année où la personne a effectivement immigré. La statistique des mouvements migratoires de la population résidente permanente ne reflète donc pas parfaitement la chronologie des migrations.

Le graphique G7 montre, annuellement, l'importance relative du changement de statut dans le cadre de l'immigration de la population résidente permanente de nationalité étrangère. Si la part des nouvelles entrées effectives au début du 21^e siècle était supérieure à 80%, elle n'a cessé de diminuer par la suite pour atteindre son niveau le plus bas en 2006 avec 55%. En 2008, elle a de nouveau augmenté à 74% environ. De même, les changements de statut annuels de personnes qui disposaient au départ d'une autorisation de séjour de courte durée n'ont cessé d'augmenter entre 2002 et 2006 (leur part est passée de 21% à 39%), avant de diminuer tout d'abord légèrement en 2007, et de manière plus marquée en 2008¹³. La part des changements de statut observés pendant toute la période considérée chez les personnes enregistrées dans le processus d'asile est faible. Elle n'atteint plus de 10% qu'en 2001.

Immigration de la population résidente permanente selon la composante de l'immigration, de 2000 à 2008

G 7



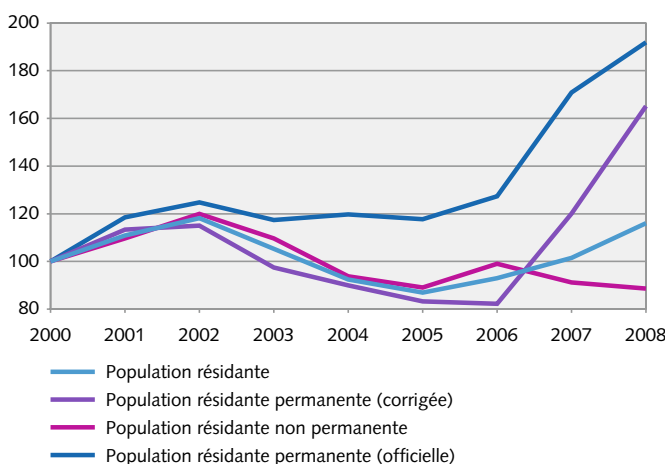
Source: PETRA

© OFS

Quelle influence a, pour la migration effective en Suisse, la prise en compte des changements de statut et donc des personnes concernées dans la population résidente permanente? Les résultats indexés sur 2000 représentés dans le graphique G8 montrent que le nombre officiel des immigrations (changements de statut inclus) de personnes de nationalité étrangère dans la population résidente permanente (courbe bleu foncé) amène à surestimer le nombre effectif d'immigrations annuelles représenté par la courbe violette (nombre d'immigrations sans les changements de statut). La surestimation est d'autant plus marquée lorsque le nombre de changements de statut est important (notamment entre 2004 et 2007). Le fait de considérer l'ensemble de la population résidente (permanente et non permanente) permet de neutraliser l'effet des changements de statut. L'évolution de l'immigration totale (courbe bleu clair) a été nettement plus modérée que celle escomptée pour la population résidente permanente. Il est cependant incontestable que la tendance observée à partir de 2006 pointe clairement vers le haut et que les personnes ayant changé de statut de résidence ont, elles aussi, immigré en Suisse à un moment donné, généralement antérieur à celui considéré dans la statistique officielle des mouvements migratoires de l'OFS.

Evolution de l'immigration de personnes de nationalité étrangère selon la catégorie de population, de 2000 à 2008 (2000, Index = 100)

G 8



Source: PETRA

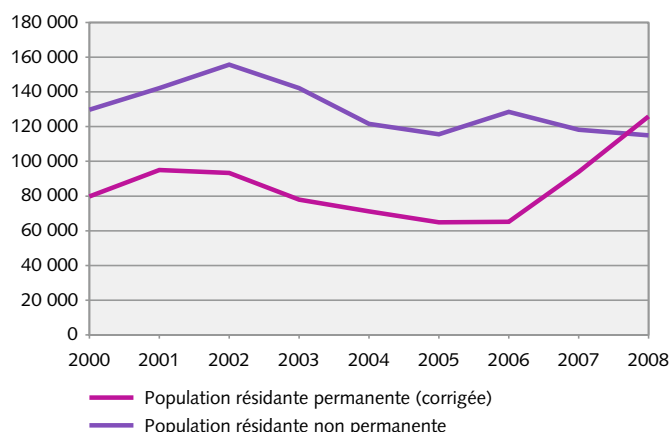
© OFS

¹² L'OFS publie aussi régulièrement des informations sur l'immigration totale dans sa publication *La population étrangère en Suisse* et sur le portail statistique.

¹³ La forte augmentation observée dès 2002, pour les changements de statut chez les personnes qui disposaient d'une autorisation de séjour de courte durée, est une conséquence de l'introduction de la libre circulation des personnes avec les Etats de l'AELE et les 17 pays membres de l'Union européenne.

De 2000 à 2007, la part des immigrations concernant la population résidente non permanente dépassait de loin celle concernant la population résidente permanente (c'est-à-dire déduction faite des personnes ayant changé de statut de résidence). Chaque année, entre 60 et 66% des immigrés de nationalité étrangère qui sont entrés en Suisse avaient une autorisation de séjour de moins d'un an. L'immigration de la population résidente non permanente ne cesse de diminuer depuis 2002, sauf pour l'année 2006 où elle a légèrement augmenté. En 2008, elle était même plus faible pour la première fois que l'immigration concernant la population résidente permanente (cf. graphique G9).

Immigration de personnes de nationalité étrangère selon la catégorie de population, de 2000 à 2008 G 9



Source: PETRA

© OFS

L'OFS continuera d'utiliser le concept de la population résidente permanente à l'avenir pour ses rapports démographiques. Il prévoit par contre d'analyser et de publier des informations encore plus détaillées sur la migration de la population résidente non permanente et de l'ensemble de la population résidente de la Suisse. □ MHE

Les Tamouls en Suisse, un cas démographique lié aux migrations causées par les événements au Sri Lanka

La communauté tamoule est l'ethnie asiatique la plus importante en Suisse. Sa venue coïncide avec les difficultés majeures que traverse l'île du Sri Lanka. Du 1^{er} requérant d'asile qui déposait sa demande en 1980 à cette population de près de 30'000 personnes aujourd'hui, les données statistiques de la démographie nous révèlent l'histoire d'une intégration reconstruite: d'une entrée quasiment masculine l'on passe au regroupement familial, à des naissances en Suisse, à des durées de résidence de plusieurs décennies, à des mariages mixtes et enfin à des naturalisations.

Le Sri Lanka est le pays d'Asie le mieux représenté en Suisse avec ses 28'024 résidents permanents (suivent l'Inde, 9205 habitants, la Thaïlande, 8674). Cette présence est en lien direct avec les difficultés majeures que rencontrent les différentes ethnies de l'île voisine de l'Inde depuis plusieurs décennies. Un conflit officialisé oppose, en effet, le gouvernement sri-lankais au mouvement des Tigres de libération de l'Îlam Tamoul dont le dirigeant et fondateur a été tué par l'armée en mai 2009. Selon le chef d'Etat

sri-lankais, ce décès signe la fin d'une guerre civile qui dure depuis plus de trente ans. Malgré la fin officielle du conflit, les problèmes ethniques demeurent. En octobre 2009, les Nations Unies ont estimé à plus de 250'000 le nombre de personnes dans des camps pour déplacés gérés par le gouvernement sri-lankais.

Le portrait démographique des Tamouls en Suisse voit son pourtour dessiné par les événements qui ont lieu depuis plusieurs décennies au Sri Lanka. La base statistique officielle ne donnant pas d'informations sur l'appartenance ethnique de la population en général, cet article s'appuie sur les données concernant les ressortissants du Sri Lanka dont les experts s'accordent à dire que 90 à 95% appartiennent à la communauté minoritaire tamoule.

T 1 Dates historiques clefs du Sri Lanka

1948	Indépendance du Sri Lanka
1956–10.1987	Le tamoul n'est pas considéré comme une langue officielle
1972	Création de l'organisation des Tigres de libération de l'Îlam Tamoul (abrégé LTTE)
1976	Création d'une coalition des partis politiques tamouls Tamil United Liberation Front (TULF)
1983	Événement du Juillet Noir: près de 3000 morts et fuite de milliers de Tamouls
1987–1990	Intervention des forces armées indiennes (Indian Peace Keeping Force, abrégé IPKF)
2002	Cessez-le-feu signé entre le gouvernement et le LTTE
12.2004	Un tsunami tue des dizaines de milliers de personnes et crée autant de sans-abris
2006	Cessez-le-feu suspendu de facto
2009	Prises des principaux bastions des LTTE par les forces gouvernementales. Fin officielle du conflit

Des informations supplémentaires peuvent être trouvées dans l'étude du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM), *Diaspora sri-lankaise en Suisse* (voir référence à la fin de cet article).

Asile et immigration sri-lankaise

Étant donné la situation politique au Sri Lanka, les ressortissants du pays entrent principalement en Suisse par la voie de l'asile pour grossir les rangs des «personnes dans le processus d'asile», en espérant de la sorte obtenir un statut de réfugié. Dans la période qui s'étend entre 1994 et 2008, on dénombre 100'878 hommes pour 58'132 femmes qui déposent des demandes d'asile, la gente masculine dominant ainsi largement.

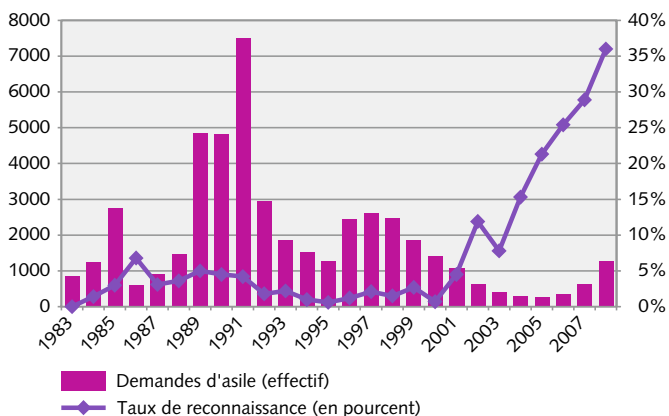
Dans le graphique G10 le nombre de demandes d'asile (échelle ordonnée de gauche), ainsi que le taux de reconnaissance¹⁴ (échelle ordonnée de droite du graphique) pour une même année ont été mis en parallèle. Les demandes, qui étaient inférieures à 1000 en 1987, passent à près de 5000 en 1989 et à 7500, son point culminant, deux ans plus tard. Cette année-là, le taux de reconnaissance est de 4,2%. Les années suivantes connaîtront une deuxième vague qui atteindra 2600 demandes en 1997 et un taux de 2,1%.

¹⁴ Le taux de reconnaissance est calculé sur la base des demandes traitées en une année, indépendamment de la date de dépôt de ces dernières.

En 2008, 1262 demandes d'asile de Sri Lankais ont été déposées. Cette même année, sur les demandes traitées jusqu'alors, on enregistre un taux de reconnaissance de 36%. A noter que ce taux n'a jamais été si haut depuis au moins 1980. Cette augmentation des taux de reconnaissance du statut de réfugié indique la recevabilité des dossiers de demande d'asile aux yeux des autorités suisses.

Demandes d'asile et taux de reconnaissance des ressortissants sri-lankais, de 1983 à 2008

G 10



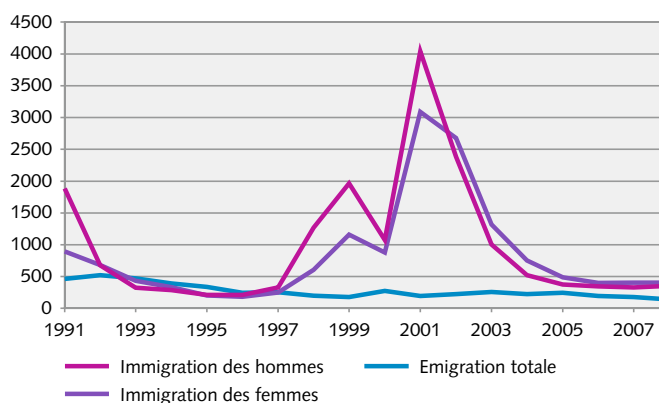
Pour autant, les autorisations de séjour ont été délivrées majoritairement pour «cause humanitaire» et non pas par un statut de réfugié reconnu (à fin 2008, le nombre de réfugiés reconnus s'élève à 782 alors que la population résidente permanente est de 28'024). En 2001 et 2002, une décision politique¹⁵ permet en effet à plus de 12'000 Sri Lankais, entrés en Suisse et ayant déposé une demande d'asile avant le 31 décembre 1992 restée en suspens jusqu'alors, d'obtenir un permis B.

Cette régularisation, soumise à des conditions quant au comportement et à l'effort d'intégration des personnes concernées, explique la haute vague d'immigration à long terme des ressortissants sri-lankais entre 2001 et 2002 selon les statistiques de l'OFS sur la migration (cf. graphique G11). L'immigration à long terme englobe en effet les entrées en Suisse en tant que résident permanent par le regroupement familial, les changements de statut et les sorties du processus d'asile.

Les données concernant l'émigration de la population résidente permanente indiquent un nombre de sorties annuel compris entre 521 et 171 de 1991 à 2007. L'année 2008 enregistre le chiffre de départs le plus bas depuis les années nonante avec 141 émigrations, dont une majorité concerne des femmes (78 pour 63 hommes). Ce fait est exceptionnel car les hommes ont toujours été plus nombreux à émigrer: 338 sur un total de 462 en 1991, puis une différence plus légère dès la 2^e moitié des années nonante, avec, par exemple, 192 hommes pour 144 femmes en 1995.

Migration de la population résidente permanente ressortissante du Sri Lanka, de 1991 à 2008

G 11

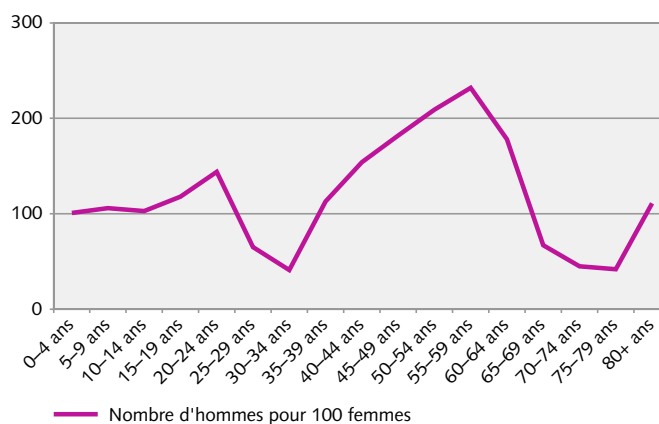


Population sri-lankaise résidente permanente

L'effectif de la population sri-lankaise résidente permanente en Suisse présente un rapport de masculinité très inégal selon les âges (cf. graphique G12). L'immigration avait tout d'abord touché majoritairement les hommes, ce qui explique l'excédent masculin des 45 à 69 ans. Toutefois, avec le regroupement familial et les naissances qui ont eu lieu en Suisse, le rapport de masculinité a été modifié pour atteindre un équilibre entre Sri Lankais et Sri Lankaises: 14'423 hommes et 13'601 femmes au total.

Rapport de masculinité de la population sri-lankaise, au 31.12.2008

G 12



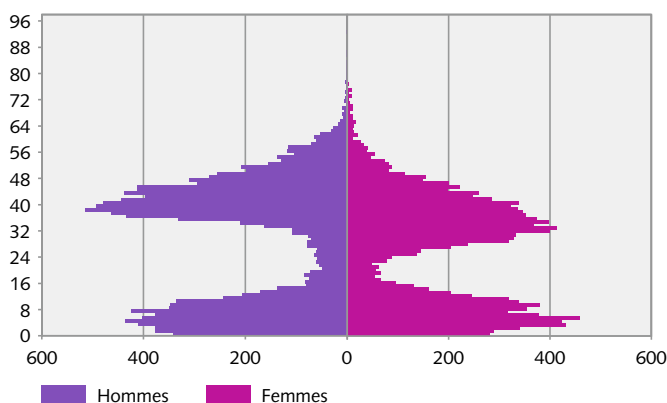
La proportion des Sri Lankais nés en Suisse est passée de 15% à 37% entre 1991 et 2008. Ceci s'explique par le fait que cette population a commencé à immigrer pour s'établir de manière permanente en Suisse en 1984 et y a eu des enfants. Le nombre de personnes qui vivent dans le pays depuis au moins 15 ans représente 73% du total des Sri Lankais nés à l'étranger.

La pyramide des âges selon le genre dévoile une population dont les classes d'âges sont très inégalement représentées: 77% des individus ont soit entre 0 et 14 ans (34%), soit entre 30 et 49 ans (44%).

¹⁵ «Action humanitaire 2000», voir <http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2000/2000-03-010.html>

Pyramide des âges selon le genre des Sri Lankais en Suisse, au 31.12.2008

G 13



Source: PETRA

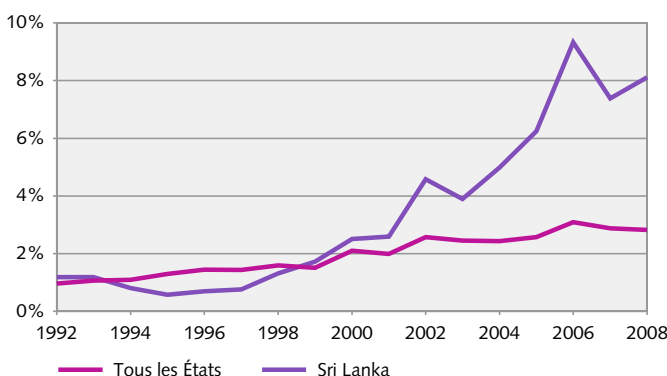
© OFS

Naturalisation

Sachant qu'en 2008 74,7% de la population sri-lankaise établie en Suisse est soit née dans le pays soit résidant depuis au moins 10 ans, on comprend aisément l'augmentation de leur taux brut d'acquisition de la nationalité suisse qui passe de 1,31% en 1998 à 8,12% aujourd'hui. Entre 1992 et 2008, 14'796 ressortissants du Sri Lanka acquièrent la nationalité suisse par la naturalisation. Ce taux est près de trois fois supérieur à celui de l'ensemble de la population étrangère (2,82%) en 2008.

Taux brut d'acquisition de la nationalité, de 1982 à 2008

G 14



Source: PETRA

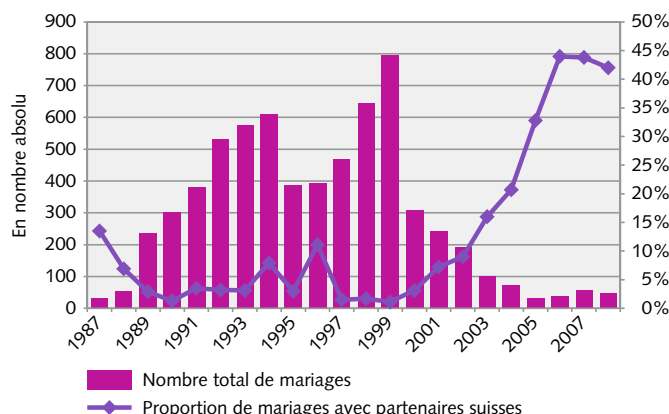
© OFS

Nuptialité et assimilation à la population suisse

Le comportement matrimonial des ressortissants sri-lankais en Suisse corrobore l'état de la pyramide par âge et par sexe. Si le nombre de mariages a baissé avec un saut de 806 en 1999 à 318 en 2000, puis une baisse plus ou moins continue jusqu'à aujourd'hui, c'est principalement dû à la structure par âge de la population. En effet, la classe d'âges des 20 à 29 ans ne représente en 2008 que 9,3% de la population alors que l'âge moyen au premier mariage est de 27,4 ans pour les hommes et de 23,2 ans pour les femmes provenant du Sri Lanka.

Comportement matrimonial des ressortissants sri-lankais en Suisse, de 1987 à 2008

G 15



Source: BEVNAT

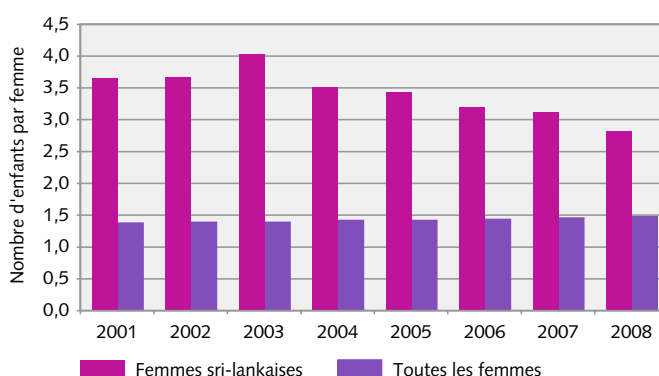
© OFS

Le graphique G15 du comportement matrimonial des ressortissants sri-lankais en Suisse indique également la part des mariages avec un partenaire suisse en pourcent. Même s'il faut être prudent, car cette proportion se base sur des chiffres absolus parfois très bas, une tendance à l'augmentation des mariages mixtes est visible, passant de 3,1% en 2000 sur un total de 318 mariages à 42% en 2008 sur un total de 88.

Par rapport à la population totale (Suisse et étrangers réunis), les Sri Lankaises présentent un indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) trois fois plus élevé en 2001 (respectivement 3,66 et 1,38). En sept ans, il a baissé de 0,85 dans la population sri-lankaise et augmenté de 0,10 dans la population totale. Le rapport entre l'ICF sri-lankais et l'ICF total en Suisse est néanmoins resté élevé, du simple au double avec 2,82 enfants par femme ressortissante du Sri Lanka pour 1,48 dans la population totale.

Indicateur conjoncturel de fécondité de la population selon la nationalité en Suisse, de 2001 à 2008

G 16



Source: BEVNAT, ESPOP

© OFS

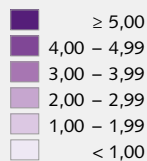
L'âge moyen à la maternité est de 29,3 ans chez les Sri Lankaises résidant en Suisse et de 31 ans dans la population totale des femmes (nationalité suisse et étrangère).

Distribution par canton

Du point de vue de la répartition spatiale, la population résidente permanente ressortissante du Sri Lanka est surtout présente en Suisse allemande. D'abord majoritairement dans le canton de Berne, la population sri-lankaise voit son effectif augmenter de plus de 1300 dans le canton de Zurich et de 350 seulement à Berne entre 2001 et 2002. Zurich devient en 2003 le canton qui

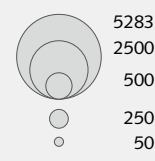
Population sri-lankaise, en 2008

Part de la population sri-lankaise dans la population résidente permanente, en %

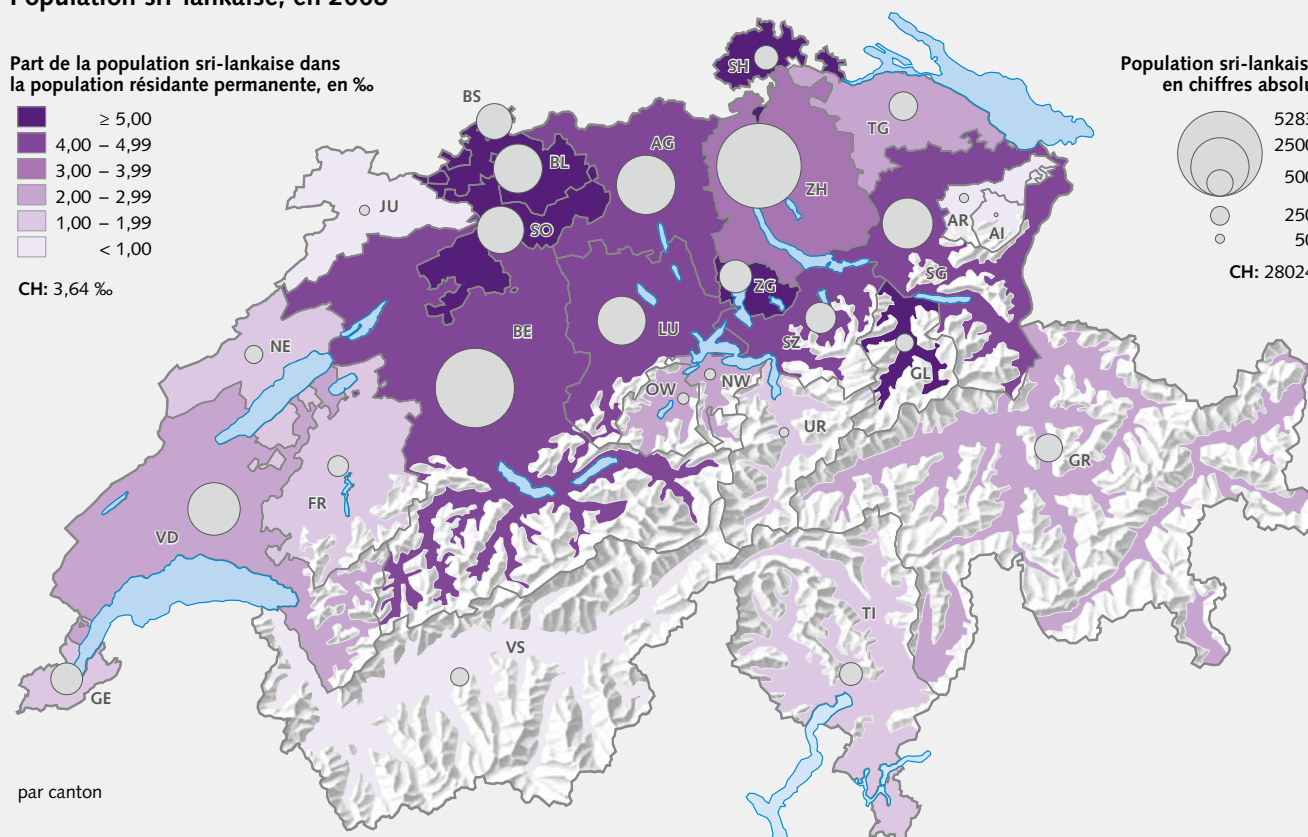


CH: 3,64 %

Population sri-lankaise, en chiffres absolus



CH: 28024



Sources: ESPOP et PETRA, OFS

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2009

héberge le plus de Sri Lankais (19% du total des ressortissants sri-lankais en 2008). En Suisse romande, le canton de Vaud s'impose premier canton hôte depuis deux décennies. Aujourd'hui, le canton compte 2022 Sri Lankais (9%) alors que Genève en comptabilise un peu plus de 700. □ KAS

Référence:

Joëlle Moret, Denise Efionayi, Fabienne Stants, *Diaspora sri-lankaise en Suisse*, Swiss Forum for migration and Population studies, ODM/DFJP, novembre 2007.

Classification de la population selon le statut migratoire

Jusqu'à présent, la statistique publique de la Suisse traitait le thème des migrations principalement en présentant une sélection de données démographiques et socioéconomiques selon la nationalité des personnes concernées. Conformément aux bases légales de l'UE sur les statistiques internationales des mouvements migratoires¹⁶, il importe désormais aussi de fournir des données ventilées selon le pays de naissance. Combiner ces deux aspects revient à classer la population selon son statut migratoire, en faisant la distinction entre la population issue de la migration et celle qui ne l'est pas. Le statut migratoire d'une personne est défini par ses caractéristiques personnelles en termes d'immigration, de naturalisation et de nationalité, ainsi que par celles de ses parents.

Depuis quelques années, l'expression «population issue de la migration» (en anglais «population with foreign background» ou «population with immigrant background») est de plus en plus courante dans les débats sur la migration et l'intégration de nombreux Etats d'Europe occidentale. Elle exprime la nécessité de considérer non seulement les personnes immigrées, mais aussi leurs descendants directs nés dans le pays d'accueil. Elargir ainsi

l'angle de vue permet, selon les experts, de mieux rendre compte du type et de l'ampleur des besoins d'intégration que si l'on se contente, comme cela a été souvent le cas, de se pencher sur le seul groupe des personnes de nationalité étrangère. Le nombre croissant des personnes de nationalité étrangère nées dans notre pays et de celles qui sont naturalisées, ainsi que les efforts accrus déployés pour l'intégration des enfants ou des descendants des personnes migrantes confirment la pertinence de cette expression.

Conformément aux recommandations internationales de l'ONU, la population issue de la migration englobe toutes les personnes, quelle que soit leur nationalité, dont les parents sont nés à l'étranger¹⁷. Les Etats ne sont toutefois pas unanimes sur la question de savoir s'il faut prendre en compte toutes les personnes immigrées et leurs descendants et quels sont les critères de délimitation à appliquer. Les définitions nationales de ces concepts sont parfois fortement marquées par l'histoire migratoire du pays, par le cadre légal et la compréhension nationale des notions de migration et d'intégration.

¹⁶ Règlement (CEE) n° 862/2007 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale

¹⁷ United Nations Economic Commission for Europe (2006), *CES Recommendations for the 2010 Round of Population and Housing Censuses*, paragraphes 398–405

En combinant les caractéristiques personnelles «pays de naissance», «nationalité à la naissance» et «nationalité actuelle», on peut déduire, pour chaque personne, la variable «statut migratoire». Il est aussi possible de définir le statut migratoire du père et de la mère. En prenant en compte toutes ces indications (c'est-à-dire le statut migratoire de la personne, de son père et de sa mère), on peut établir une classification ou une typologie permettant de différencier la population selon qu'elle est ou non issue de la migration. La population issue de la migration peut par ailleurs être ventilée selon des critères supplémentaires.

Dans une première étape, il s'agit de distinguer les personnes nées à l'étranger de celles nées en Suisse (caractéristique personnelle «pays de naissance»). Les premières sont également considérées dans la «population avec expérience migratoire» ou comme migrants au sens strict. Celles nées en Suisse font partie de la «population sans expérience migratoire». Pour savoir si ces personnes sont issues de la migration, il faut également tenir compte du statut migratoire de leurs parents.

La caractéristique personnelle «nationalité à la naissance» permet notamment d'identifier les citoyens et citoyennes suisses qui n'ont jamais eu d'autre nationalité ou qui en ont au moins une autre, mais qui n'ont jamais été naturalisés (= Suisses à la naissance).

Enfin, la caractéristique personnelle «nationalité actuelle» permet d'identifier les étrangères et les étrangers de même que, combinée à la caractéristique «nationalité à la naissance», les Suisses naturalisés sans ou avec au moins une autre nationalité.

Autre critère important de la typologie: le statut générationnel. Celui-ci détermine jusqu'à quelle génération remonter (ordre décroissant) pour identifier une histoire migratoire. Selon la typologie de l'OFS, la génération des parents est la génération la plus ancienne et détermine si une personne est issue ou non de la migration. En d'autres termes, l'histoire migratoire s'étend au maximum sur deux générations¹⁸. La notion de génération telle qu'elle est utilisée dans l'analyse des migrations part des personnes immigrées, celles-ci formant la première génération, leurs enfants la deuxième, leurs petits-enfants la troisième, etc. Si définir la première génération ne pose pas de problème particulier, la détermination des personnes composant la deuxième génération, c'est-à-dire les personnes sans expérience migratoire proprement dite, se révèle déjà plus complexe. Comme nous l'avons mentionné plus haut, il ne suffit pas de considérer le pays de naissance et la nationalité pour identifier ce dernier groupe de population, il faut également prendre en compte les données correspondantes des parents.

À noter par ailleurs que les deux groupes de population suivants comptent également parmi la population n'étant pas issue de la migration malgré leur expérience migratoire: (1) les Suisses à la naissance nés en Suisse et qui ont séjourné durant leur vie pendant au moins un an à l'étranger sont à considérer comme des personnes migrantes conformément aux recommandations internationales en vigueur; (2) les Suisses à la naissance nés à l'étranger dont les parents sont nés en Suisse. La plupart de ces enfants sont venus au monde alors que leurs parents séjournaient à l'étranger, avant de revenir avec eux en Suisse.

¹⁸ L'OFS suit ainsi les recommandations de l'ONU. Du point de vue statistique, cette décision est pragmatique et est dictée par l'absence d'information sur l'histoire migratoire des grands-parents (voire des arrière-grands-parents) d'une personne.

Toutes les personnes issues de la migration en Suisse ont en commun le fait qu'elles ont un jour ou l'autre immigré dans leur actuel pays de domicile ou elles sont au moins marquées par le fait que leurs parents (ou grands-parents) ont quitté leur pays d'origine initial.

Le schéma suivant présente la typologie de la population selon son statut migratoire¹⁹.

T2 Classification de la population selon le statut migratoire

Population totale

1 Population non issue de la migration

1.1 Personnes nées à l'étranger (foreign-born)

1.1.1 Suisses

1.1.1.1 Personnes suisses à la naissance, dont les deux parents sont nés en Suisse

1.1.1.2 Personnes suisses à la naissance, dont l'un des parents est né à l'étranger

1.2 Personnes nées en Suisse (native-born)

1.2.1 Etrangers

1.2.1.1 Etrangers dont les deux parents sont nés en Suisse (3^e génération ou plus)

1.2.2 Suisses

1.2.2.1 Personnes suisses à la naissance, dont les deux parents sont nés en Suisse

1.2.2.2 Personnes suisses à la naissance, dont l'un des parents est né à l'étranger

1.2.2.3 Personnes naturalisées, dont les deux parents sont nés en Suisse

2 Population issue de la migration

2.1 Personnes nées à l'étranger (foreign-born)

2.1.1 Etrangers (1^{re} génération)

2.1.2 Suisses

2.1.2.1 Personnes suisses à la naissance, dont les deux parents sont nés à l'étranger (Suisses de l'étranger)

2.1.2.2 Personnes naturalisées

2.2 Personnes nées en Suisse (native-born)

2.2.1 Etrangers

2.2.1.1 Etrangers, dont les deux parents sont nés à l'étranger (2^e génération)

2.2.1.2 Etrangers, dont l'un des parents est né à l'étranger (2^e génération)

2.2.2 Suisses

2.2.2.1 Personnes suisses à la naissance, dont les deux parents sont nés à l'étranger

2.2.2.2 Personnes naturalisées, dont les deux parents sont nés à l'étranger

2.2.2.3 Personnes naturalisées, dont l'un des parents est né à l'étranger

Grâce à cette typologie, il est possible non seulement de déterminer le nombre total des personnes issues de la migration et leur part dans la population, mais aussi d'évaluer la proportion des différents sous-groupes de la population issue de la migration.

L'OFS a pu rendre compte pour la première fois de la population issue de la migration grâce aux données du module thématique «Migration» intégré dans l'enquête suisse sur la population active (ESPA) de 2001²⁰. Certains aspects de l'immigration, de la nationalité et de la naturalisation des personnes interrogées et de leurs parents ont pu être saisis dans ce module de questions posées en complément à l'interview standard. Ce module supplémentaire a été utilisé à nouveau dans les enquêtes ESPA des

¹⁹ Par rapport à la classification utilisée antérieurement, aucune histoire migratoire n'est reconnue pour la 3^e génération et les générations suivantes (personnes de nationalité étrangère nées en Suisse dont les deux parents sont aussi nés en Suisse).

²⁰ OFS (2002), *La population de notre pays comprend un tiers d'immigrés ou de descendants d'immigrés*, communiqué de presse n° 0351-0209-60 du 13 septembre 2002.

années 2003 et 2008²¹. En 2005, l'OFS a publié une étude présentant, outre la taille et la structure de la population issue de la migration, certaines de ses caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques²². Les différences observées entre ce groupe de population et celui des Suisses à la naissance ont permis d'obtenir quelques informations sur le degré d'intégration de la population issue de la migration. Ainsi, par exemple, la première génération d'étrangers présente le taux d'activité le plus faible et le taux de sans-emploi le plus élevé de tous les groupes analysés. Pour certains indicateurs du marché du travail, il ressort que les valeurs observées pour les personnes naturalisées de même que pour les ressortissants étrangers nés en Suisse sont similaires à celles des Suisses à la naissance.

La classification de la population selon son statut migratoire revêt une grande importance pour le système d'indicateurs élaboré actuellement à l'OFS, dont le but est de fournir des informations régulières et systématiques sur les structures et les processus de l'intégration²³. En plus de l'ESPA, l'enquête structurale qui sera réalisée chaque année à partir de 2010, les différentes enquêtes thématiques prévues par le nouveau système de statistiques des ménages et des personnes (SHAPE) et les données des registres de personnes permettront à l'avenir de relever et de diffuser des données statistiques de base sur divers domaines de la vie en société, ventilées selon le statut migratoire de la population. □ MHE

- Eurostat a fait paraître une publication présentant les premiers résultats des [Statistiques de la population en Europe en 2008](#). Cette publication fournit un aperçu de l'évolution démographique dans les Etats membres et d'autres pays européens durant l'année 2008 (publication disponible uniquement en anglais).
- Eurostat a également publié de [nouvelles données sur l'asile](#) pour le second trimestre 2009, ainsi qu'une publication traitant de [l'espérance de vie en Europe](#).

Conférence

- Le [XXVI^e Congrès international de la population](#) organisé par l'Union Internationale pour l'Etude Scientifique de la Population (UIESP) a eu lieu à Marrakech du 27 septembre au 2 octobre 2009. Les démographes du monde entier y ont fait le point sur le développement de leur recherches depuis quatre ans, comme précédemment lors du congrès de Tours (France) en 2005.

Actualités

Données statistiques et publications

- Les résultats définitifs de la [statistique de l'état annuel de la population en Suisse pour l'année 2008](#) sont disponibles depuis le 27 août 2009.
- La Fondation allemande pour la population mondiale ([Deutsche Stiftung Weltbevölkerung](#)) vient de publier un nouveau rapport 2009. Ce [rapport](#) fournit de nouvelles données sur tous les indicateurs importants de l'évolution de la population de plus de 180 pays et régions de la terre (rapport uniquement disponible en allemand).
- Le numéro de juillet-août 2009 de la revue Population et Sociétés de l'INED intitulé «[Tous les pays du monde 2009](#)» présente un tableau de la population mondiale. Les données, qui concernent des entités politiques de 150'000 habitants et plus, proviennent essentiellement du *Population Reference Bureau* (PRB).
- L'[Annuaire d'Eurostat 2009](#) consacre un chapitre à la population européenne. Ce chapitre présente entre autre la situation démographique actuelle en comparant la structure de la population de l'UE à celle du reste du monde. Il peut être consulté [ici](#).

Impressum

La Newsletter Dénos paraît trimestriellement. Elle présente des informations concernant l'actualité statistique suisse récente, en particulier celle de la démographie de notre pays. Vous pouvez vous y abonner gratuitement ou la télécharger depuis le portail statistique.

<http://www.statistique.admin.ch> → Thèmes → 01 Population → Publications

Numéro de commande: 239-0904-05

Réalisation et complément d'information:

Office fédéral de la Statistique OFS, Section Démographie et migration, Tél. 032 713 67 11,

E-mail: info.dem@bfs.admin.ch

Rédacteur responsable: Céline Schmid Botkine (CES), OFS

Rédaction: Marcel Heiniger (MHE), Ewa Kasprzycki (KAS), Fabienne Rausa (FRA), OFS; Bernhard Weber, SECO

Graphiques et Layout: Service Prepress/Print de l'OFS

Langue du texte original: français, allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

²¹ Un module ad hoc sur la situation sur le marché du travail des immigrés et de leurs descendants, obligatoire pour tous les Etats membres de l'UE, conformément à un règlement de la CE, a été repris dans l'ESPA 2008.

²² Rausa-de Luca F. (2005), *La population issue de la migration: Résultats du module «mobilité et migration» de l'ESPA 2003*, Dénos 4/2004, OFS: Neuchâtel.

²³ Il s'agit plus précisément de mesures qui doivent être mises sur pied dans le cadre du plan d'action de la politique d'intégration décidée par le Conseil fédéral le 22.07.2008.